Résolutions de la Concertation de la diaspora gabonaise politiquement engagée d'Amérique du Nord à Atlanta le 21 février 2015

La diaspora gabonaise de l'opposition politiquement engagée en Amérique du Nord, réunie en concertation d'urgence ce 21 février 2015, a, à l'unanimité, adopté les résolutions suivantes :

A la question de savoir si les Gabonais politiquement engagés au sein de la diaspora d'Amérique du Nord étaient prêts à un retour politique au Gabon qui aurait pour but non seulement d'épauler les frères et les sœurs de l'opposition qui luttent courageusement sur le terrain, mais aussi de livrer directement aux Gabonais le message spécifique qui est celui de la diaspora engagée d'Amérique du Nord, les participants ont, à l'unanimité, retenu le principe de l'envoi au Gabon en juillet ou en août 2015 d'une délégation conduite par le Dr. Daniel Mengara.

Mais parce qu'un tel retour ne peut ni s'improviser ni se faire hors du cadre d'un enjeu qui soit d'envergure nationale, les participants à la concertation d'Atlanta ont recommandé que ce retour se fasse dans le cadre d'une synergie générale engageant non seulement tout le peuple gabonais, mais également toutes les portions de l'opposition autour d'un projet de mobilisation commun qui soit, mathématiquement, annonciateur du changement immédiat qu'attend le peuple.

Les participants à la Concertation d'Atlanta ont conclu que le seul projet qui soit de nature à impliquer, puis mobiliser, l'ensemble du peuple gabonais avec comme finalité ultime une fin mathématiquement programmée du régime des Bongo Ondimba est celui d'une Assemblée Constituante qui serait indépendamment organisée au Gabon par l'opposition et qui se tiendrait, au plus tard, en décembre 2015 ou janvier 2016, avec comme buts :

1. **La rédaction** d'une nouvelle Constitution qui aurait comme point de départ celle issue de la Conférence Nationale de 1990, mais qu'il faudra renforcer par l'insertion de garde-fous rendant difficile toute tentative par un régime quelconque de se concocter une Constitution sur mesure ;
2. **La proclamation** d'une nouvelle République démocratiquement organisée sur la base de cette nouvelle Constitution ;
3. **La destitution** d'Ali Bongo Ondimba par le peuple gabonais au travers de l'acte à valeur juridique que représente une Assemblée Constituante du Peuple par le Peuple et pour le Peuple ;
4. **L'évincement** des institutions bongoïstes ;
5. **L'organisation** d'élections libres et crédibles sur la base d'une nouvelle Constitution qui soit garante des libertés démocratiques et de la dignité du peuple gabonais.

A ce titre, les participants à la Concertation d'Atlanta du 21 février 2015 ont proposé à l'ensemble de l'opposition le calendrier et les modalités ci-après:

AVRIL 2015 : Envoi par l'opposition gabonaise d'une délégation de trois à quatre personnes devant aller à Washington aux Etats-Unis rencontrer la diaspora gabonaise de l'opposition politiquement engagée en vue d'étudier ensemble les contours juridiques de l'Assemblée Constituante ; cette délégation à but juridique sera composée, de préférence, par :

1. **Un délégué du Front Uni de l'opposition** ayant compétence juridique : nous proposons que cet émissaire soit Jean de Dieu Moukagni-Iwangou ;
2. **Un délégué politique** ayant mémoire historique, donc maîtrisant parfaitement les contours et articulations particulières de l'histoire politique du Gabon : nous proposons que cet émissaire soit Luc Bengono Nsi;
3. **Un délégué de l'Union Nationale**, que ce regroupement politique pourra librement désigner ;
4. **Un membre de l'opposition hors Front Uni**, si possible.

Il s'agira principalement pour cette première délégation de s'investir, au cours d'une session de travail qui durerait au moins trois jours, dans la discussion et la configuration des stratégies juridiques devant non seulement rendre possible l'Assemblée Constituante, mais aussi permettre l'avènement d'une nouvelle République au Gabon sur des bases juridiques solides.

MAI 2015 : Envoi par l'opposition gabonaise d'une délégation de quatre à cinq personnes devant aller à Washington aux Etats-Unis rencontrer la diaspora gabonaise de l'opposition politiquement engagée en vue d'étudier ensemble les contours politiques de l'Assemblée Constituante ; cette délégation à but politique sera composée, de préférence par :

1. **Un délégué du Front Uni de l'opposition** ayant compétence politique : nous proposons que cet émissaire

soit Jean Ping;
2. **Un délégué de l'Union Nationale**, que ce regroupement politique pourra librement désigner ;
3. **Un membre de l'opposition hors Front Uni**, si possible, que cette frange de l'opposition pourra librement désigner ;
4. **Un délégué de la société civile**, qui pourrait être Marc Ona Essangui ou tout autre que la société civile pourrait vouloir désigner;
5. **Un délégué du regroupement syndical Dynamique Unitaire**, qui pourrait être Marcel Libama ou tout autre que le mouvement syndical pourrait vouloir désigner ;

Il s'agira principalement pour cette deuxième délégation de s'investir dans une session de travail de trois jours qui aurait pour but de formaliser non seulement les stratégies organisationnelles et financières, mais aussi les stratégies de prise de pouvoir qui émanent du projet d'Assemblée Constituante et, donc, de mettre en place un calendrier de mobilisation et d'organisation à même de permettre la tenue, au plus tard en décembre 2015 ou janvier 2016, de l'Assemblée Constituante.

AOÛT 2015 : Départ pour le Gabon d'une délégation de la diaspora gabonaise de l'opposition politiquement engagée en Amérique du Nord pour participer au lancement de la tournée nationale de sensibilisation qui va préparer les Gabonais à la tenue de l'Assemblée Constituante ;

AOÛT 2015 : Lancement conjoint diaspora/opposition de la tournée nationale de sensibilisation et de mobilisation. Ce programme de mobilisation consistera également en la mise en place des comités locaux et/ou départementaux qui coordonneront les activités de préparation dans les provinces tout au long des mois précédant l'Assemblée Constituante.

DÉCEMBRE 2015 OU JANVIER 2016 : Tenue pendant une semaine de l'Assemblée Constituante.

DÉTAIL DES RÉSOLUTIONS FINALES

La diaspora gabonaise de l'opposition politiquement engagée en Amérique du Nord :

A l'attention :

– des partis politiques et regroupements de partis politiques de l'opposition;
– des associations de la société civile partisanes du changement immédiat ;
– des syndicats et des travailleurs à la recherche du mieux-être;
– du clergé et des groupes religieux défendant la dignité humaine;
– des étudiants des collèges, lycées et universités ;
– de la diaspora gabonaise de l'opposition dans toute sa diversité ;
– du Peuple gabonais des villes et des villages.

PREAMBULE

Il arrive dans l'histoire de toute nation, de tout pays, un moment catalyseur, un moment de grande décision qui exige de toutes les portions du peuple non seulement la prise de conscience, mais aussi et surtout une prise de responsabilité collective en vue d'une irréversible transformation à même d'introniser de manière durable les valeurs qui édifient et affirment la souveraineté nationale des peuples.

Le Burkina Faso, la Tunisie, pour ne citer que ceux-là dans le cadre de l'histoire récente, ont connu ce moment. Dans les années 1990, le Bénin, le seul pays francophone à avoir véritablement réussi de façon pérenne sa Conférence Nationale Souveraine, a connu ce moment.

Un tel moment, la France elle-même le connut au moment où, pour résoudre la crise socioéconomique dans laquelle les dettes de l'Etat avaient plongé ce qui était alors le royaume de France, le roi Louis XVI dut, le 5 mai 1789, convoquer les Etats-Généraux. Lors de ces assises réunissant les trois Ordres représentatifs du peuple français qu'étaient le Clergé, la Noblesse et le Tiers-Etat, les députés du Tiers-Etat refusèrent les réunions séparées qui, jusque-là, avaient caractérisé les procédures parlementaires, exigeant plutôt que, cette fois, les trois Ordres se réunissent en **Assemblée commune** dans la même salle pour discuter de leurs prérogatives et poids politiques respectifs. Le roi, la Noblesse et le Clergé se refusèrent bien évidemment à cette idée.

L'argument du Tiers-Etat était pourtant de taille et ressemblait comme deux gouttes d'eau au débat qui nous préoccupe actuellement au Gabon. Selon le système politique français de l'époque, chacun des trois Ordres possédait une voix (un vote) lors des délibérations des Etats-Généraux. Ceci voulait dire, en termes concrets, que la Noblesse et le Clergé, qui étaient deux ordres privilégiés du fait de leur complicité avec la monarchie, obtenaient toujours le dernier mot vu que leur alliance tacite leur donnait à chaque fois deux voix contre une, mettant ainsi perpétuellement en minorité les députés du Tiers-Etat qui, eux, disaient représenter 97% du peuple français. Cette injustice par laquelle une minorité représentée par le Clergé et la Noblesse décidait de l'avenir de la majorité du Peuple en complicité avec le roi leur était désormais devenue inacceptable.

Malgré, donc, le refus du roi Louis XVI et malgré les brimades militaires du roi qui alla même jusqu'à interdire aux députés du Tiers-Etat l'accès à la salle de l'hôtel des Menus Plaisirs où se tenaient les Etats-Généraux, les représentants du peuple décidèrent de se constituer en Assemblée nationale ayant seule le pouvoir, entre autres, de consentir l'impôt. Devant la pression du Tiers-Etat, le Clergé finit par céder et à se joindre aux représentants du Peuple, commençant ainsi un processus qui allait mener aux grands bouleversements connus aujourd'hui comme la Révolution française.

Autrement dit, en se forçant à un serment connu dans l'histoire de France comme le « serment du Jeu de paume », un serment par lequel ils juraient « *de ne jamais se séparer, et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeront, jusqu'à ce que la Constitution du royaume soit établie et affermie sur des fondements solides* », les députés du Tiers-Etat déclenchaient là un processus insurrectionnel par lequel non seulement ils défiaient l'autorité du roi, mais aussi s'établissaient, dès le 9 juillet 1789, en **Assemblée nationale constituante**. La prise de la Bastille par le peuple 5 jours plus tard, c'est-à-dire le 14 juillet, sonnait le glas de la monarchie absolue en France. Le pays entrait donc, à partir de là, dans la phase populaire de la Révolution française. Deux ans plus tard, la France avait une nouvelle constitution qui intégrait les principes de la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789, principes qui entérinaient le droit des peuples opprimés à l'insurrection libératrice.

Il faut noter, cependant, que, comme au Gabon, le Peuple français avait eu pas mal d'hésitations tout au long de ce processus révolutionnaire ; il avait, par exemple, voulu accommoder le roi en l'amenant à une réforme constructive. C'est dans cet esprit que les révolutionnaires instituaient, avec la Constitution de 1791, un système politique qui, tout en abolissant la monarchie absolue et les principes de féodalité qui en étaient la matrice, établissait, à la place, un système de monarchie constitutionnelle qui laissait un rôle symbolique au roi. Mais devant les tergiversations du roi, les révolutionnaires décidèrent, une bonne fois pour toutes, de se défaire totalement de la monarchie. C'est ainsi qu'ils abolirent la monarchie constitutionnelle en 1792, amenant dès lors la France vers le système républicain.

Mais, au passage, ils décapitèrent leur roi, puis sa compagne Marie-Antoinette, en les passant à la guillotine.

Ainsi :

ARTICLE I

Vu le blocage politique qui dure depuis maintenant près d'un demi-siècle au Gabon, un blocage qui vient du refus systématique des Bongo de s'engager avec le peuple gabonais dans un dialogue sincère en vue d'une démocratisation sans fards du Gabon ;

Vu le refus du régime d'Ali Bongo Ondimba de se saisir, pendant qu'il en était encore temps, de la main tendue de l'opposition gabonaise qui proposait, en 2012, une Conférence Nationale Souveraine (CNS) qui aurait permis à la nation de résoudre pacifiquement la crise politique gabonaise au travers d'un consensus national ;

Vu le refus systématique des institutions de la République supposées défendre l'intérêt suprême du peuple gabonais de considérer les multiples plaintes déposées auprès d'elles par une opposition s'étant montrée, jusqu'à présent, responsable et soucieuse de préserver la paix ;

Vu la recrudescence des arrestations arbitraires d'étudiants et autres Gabonais dans le cours de l'exercice de leurs droits citoyens ;

Vu la recrudescence des violences policières et les assassinats de paisibles citoyens tel Bruno Mboulou Beka, et ce dans un contexte d'insécurité totale où sévissent avec impunité les crimes rituels, les empoisonnements, les enlèvements, les viols, la criminalité et l'immoralité ;

Vu les atteintes à la liberté d'expression et la multiplication des exils de journalistes tels Jonas Moulenda et Désiré Ename, journalistes désormais forcés de quitter le Gabon par peur des représailles du régime des Bongo ;

Vu la recrudescence des interdictions arbitraires des meetings de l'opposition, interdictions qui montrent non seulement un durcissement de la dictature bongoïste au Gabon, mais aussi une tendance dynastique par laquelle le régime des Bongo s'active de plus en plus à organiser une prise en otage politique qui verra le Gabon dirigé par la même famille, le même clan pendant au moins 70 ans ;

Vu l'incompétence chronique du clan des Bongo Ondimba, incapable qu'il a été pendant un demi-siècle de pouvoir sans partage de relever les défis du développement durable au Gabon, ce qui confirme que rien de bon ne peut se passer au Gabon tant qu'un Bongo sera au pouvoir ;

Vu la situation de double illégitimité qui, aujourd'hui, frappe le dictateur gabonais, une double illégitimité résultant non seulement du coup d'Etat électoral de 2009, mais aussi du flagrant délit d'usage de faux qui lui a permis de se porter candidat à la présidence de la République en 2009, une candidature qui, de surcroît, est désormais affublée de la violation de l'Article 10 de la Constitution gabonaise puisqu'il semble aujourd'hui avéré qu'Ali Bongo Ondimba ne serait pas Gabonais de filiation, mais Gabonais d'adoption ;

La diaspora gabonaise de l'opposition politiquement engagée en Amérique du Nord estime que le Gabon ne peut plus être dirigé par Ali Bongo Ondimba et qu'au vu des forfaitures ci-dessus énoncées, Ali Bongo ne devrait plus être autorisé à se présenter à quelque élection présidentielle que ce soit au Gabon.

En outre :

ARTICLE II

Au moment où, justement, le régime des Bongo Ondimba s'apprêterait de nouveau à conduire le pays vers la voie de garage d'une autre « Concertation Nationale » sans lendemain démocratique, à l'instar du Conseil National de la Démocratie (CND), un organe moribond qu'Ali Bongo Ondimba vient curieusement de ressusciter dans sa vaine tentative de gagner du temps et de tergiverser, la diaspora gabonaise politiquement engagée en Amérique du Nord appelle l'ensemble de l'opposition ainsi que le peuple gabonais à la plus grande vigilance.

Autrement dit :

ARTICLE III

L'opposition gabonaise ne peut se permettre une énième négociation avec le régime des Bongo Ondimba. L'histoire des négociations entre pouvoir et opposition dans notre pays a souvent été une affaire de compromis et de compromissions en tous genres qui n'ont jamais amené la démocratie au Gabon. Les « concertations nationales » au Gabon ont toujours été, il faut le dire, l'échappatoire par laquelle le régime des Bongo a pu, depuis 1990, dérouter les aspirations démocratiques du peuple gabonais. A chaque fois que ce régime a été acculé à l'obligation de négocier une sortie de crise, il a sorti de son chapeau le petit lapin de la « concertation nationale ». Il le fit en 1989/1990 quand le Mouvement de Redressement National (MORENA) jadis conduit par Paul Mba Abessole accula, dans le cadre d'une médiation française, le régime des Bongo à l'ouverture démocratique.

Le modèle de « sortie de crise » qui fut alors négocié entre Mba Abessole et le régime d'Omar Bongo fut le RSDG (Rassemblement Social-Démocrate Gabonais), c'est-à-dire un avorton d'ouverture qui prévoyait que le Gabon resterait sous le régime du nouveau parti unique RSDG, mais avec des tendances et débats pluralistes à l'intérieur. Ce n'est que grâce aux soulèvements étudiants des années 1989/1990 couplés aux manifestations de rue et autres revendications sectorielles que le régime des Bongo céda pour accepter une conférence nationale que l'opposition, par naïveté, manqua de rendre « souveraine ».

Le régime des Bongo avait cependant appris sa leçon. Il avait remarqué que l'élite politique gabonaise avait une assez naïve tendance aux compromissions et aux raccourcis politiques, que cette élite ne serait jamais capable de réellement organiser la confrontation politique directe et que, donc, le régime disposerait toujours d'une marge de manœuvre pour « faire semblant » d'évoluer là où, en réalité, il s'évertuerait à reculer et à ramener progressivement le pays au monopartisme de fait, donc à une situation de « RSDG » où opposition et régime joueraient le jeu des apparences sans toutefois faire bouger le curseur de la démocratisation. Le modèle de « sortie de crise » et de « négociation » sur lequel le régime finit par jeter son dévolu devint, ainsi, celui de la « concertation nationale ». Il l'utilisa d'ailleurs avec dextérité durant les 22 années qui suivirent pour désamorcer les crises politiques que traversa

le pays.

C'est ainsi qu'en 1994, on vit se négocier non seulement une « Paix des Braves » proposée par feu le Maître Agongdjo Okawè, leader du Parti Gabonais du Progrès(PGP), mais aussi, sous médiation française, les « Accords de Paris », c'est-à-dire la sorte de « concertation nationale » via les élites politiques qui vit le pouvoir des Bongo se renforcer devant une opposition ayant vite fait d'oublier ses revendications démocratiques en échange du franc électoral et de quelques aménagements de partage du pouvoir. Les accords d'Arambo de 2006 virent le même ballet de « concertations » de l'élite politique nationale accoucher d'une souris démocratique. Depuis, le débat politique tourne en rond au Gabon. On fait semblant d'avancer, puis on recule, puis on se remet à négocier ce qu'on croyait pourtant acquis, et *bis repetita*. Que ce soit sur le plan syndical ou sur le plan politique, la même méthodologie a prévalu et le pays a continué à tourner en rond.

Les mêmes causes menant toujours aux mêmes effets, ce qui a fait que le Gabon ne puisse pas évoluer vers la démocratie sous Omar Bongo est ce qui fera que le Gabon ne puisse pas se démocratiser sous Ali Bongo. Le système en place est tout simplement formaté pour empêcher tout élan démocratique et les doutes subsistent quant à la possibilité d'une alternance démocratique qui viendrait pas les urnes au Gabon. Il faut donc, dès lors, changer de méthode car s'il y a une leçon fondamentale à tirer de l'héritage historique de la Conférence Nationale de 1990, c'est que les Bongo n'ont jamais rien cédé sans y être forcés. Dès lors que la Conférence Nationale de 1990 ne fut obtenue que par la pression qui vint non seulement des manifestations étudiantes, mais aussi de l'intransigeance de l'élite politique et sociale de l'époque, l'on doit accepter tout de suite l'idée que le changement souhaité par les Gabonais ne viendra ni par la négociation, ni par les urnes, mais par la rue.

Mais pour que la rue triomphe, l'élite politique et associative nationale doit non seulement se montrer déterminée et intransigeante, mais également s'engager dans un processus de synergie avec le Peuple en vue de la destitution immédiate d'Ali Bongo Ondimba par le Peuple.

Autrement dit, il doit être engagé contre le dictateur gabonais une procédure en destitution. Mais puisque les institutions en place ne peuvent librement s'engager dans une telle procédure au vu de leur collusion avec le régime en place, la procédure devant conduire non seulement à la destitution d'Ali Bongo Ondimba, mais aussi à l'évincement des institutions qui le servent se doit d'emprunter les voies insurrectionnelles.

Ce sont ces voies insurrectionnelles, ou plutôt, c'est cette voie insurrectionnelle, la seule qui puisse non seulement aboutir pacifiquement, mais aussi, sans bain de sang, garantir mathématiquement la chute du régime des Bongo que la diaspora gabonaise d'Amérique du Nord propose dans les pages qui suivent.

Il s'ensuit donc que :

ARTICLE IV

Ali Bongo Ondimba ayant refusé la seule option qui eût permis une résolution pacifique et consensuelle de la crise politique nationale, quoiqu'avec la finalité inébranlable de la fin de l'Etat Bongo/PDG ;

Le régime des Bongo/PDG s'étant également lui-même disqualifié de par son refus du seul outil—la Conférence Nationale Souveraine—qui eût pu lui assurer une sortie honorable, mais certaine, du pouvoir, il n'y a plus rien à négocier et il n'y a plus d'autres options aujourd'hui qui puissent permettre au peuple gabonais de rétablir démocratiquement sa souveraineté : la seule option qui reste au peuple est celle de la rue.

Mais parce que le changement par la rue n'est pas une option qui s'improvise et ne peut donc se résumer à organiser un meeting politique à Rio dans l'espoir de voir le peuple se soulever spontanément et par le plus gros des hasards, il faut prendre, au préalable, le temps et la patience de préparer et d'organiser le peuple pour cette option.

Or, pour organiser le peuple, il faut le mobiliser. Et pour le mobiliser, il faut lui donner un enjeu, et cet enjeu doit être de nature à l'impliquer directement en vue de sa mobilisation effective sur l'ensemble du territoire national.
Traditionnellement au Gabon, le seul enjeu qui a toujours pu mobiliser, voire fanatiser, les Gabonais, c'est l'élection présidentielle. Or, dès lors que la majorité des Gabonais semble aujourd'hui s'accorder pour rejeter avec force l'idée d'une élection présidentielle qui se tiendrait au Gabon avec le système juridico-constitutionnel bongoïste actuel toujours en place, il faut lui donner un autre enjeu, un autre thème de mobilisation qui eût comme finalité la fin programmée et certaine du régime des Bongo Ondimba.

La diaspora gabonaise de l'opposition politiquement engagée en Amérique du Nord pense que le seul enjeu qui soit

aujourd'hui capable de mobiliser les Gabonais tout en portant en ses paramètres intrinsèques les germes d'une insurrection libératrice est l'Assemblée Constituante.

Par conséquent :

ARTICLE V

L'Assemblée Constituante est ici proposée comme outil de mobilisation insurrectionnelle par excellence car, si bien organisée, elle contient en ses paramètres stratégiques non seulement la promesse d'engager et de mobiliser pleinement le peuple gabonais sur l'ensemble du territoire national, mais aussi la promesse d'une chute annoncée du régime des Bongo Ondimba par le moyen de l'insurrection du Peuple. L'Assemblée Constituante telle que proposée ici devient ainsi un acte insurrectionnel qui non seulement se situe aux prémisses de l'insurrection populaire, mais aussi, en réalité, organise et établit les bases de cette insurrection en vue de la prise du pouvoir par le peuple au travers d'un processus populaire construit sur des bases juridiques solides.

Contrairement à une Conférence Nationale Souveraine qui, pour se tenir, a besoin de l'assentiment et de la participation du régime et, donc, a besoin qu'Ali Bongo devienne signataire du processus dans un contexte où, pourtant, la nation lui refuse la légitimité, l'Assemblée Constituante devient la seule alternative crédible : Elle peut être entièrement organisée par l'opposition sans attendre l'assentiment du régime et, par la suite, mener à l'évincement d'Ali Bongo Ondimba au travers d'un acte qui aura, en même temps, valeur juridique puisqu'émanant du Peuple.

Autrement dit :

ARTICLE VI

L'Assemblée Constituante se passe de l'arbitrage et de l'agrément du régime des Bongo/PDG ; les Gabonais peuvent l'organiser eux-mêmes à n'importe quel moment et à n'importe quel endroit du territoire national ;
L'Assemblée Constituante s'imposera naturellement et logiquement en tant qu'Assemblée nationale du Peuple, avec la charge spécifique de faire naître, après avoir disqualifié le régime des Bongo/PDG, une nouvelle République dans le sillage même des travaux de l'Assemblée ainsi posée comme outil de prise de pouvoir par et pour le peuple.

L'Assemblée Constituante, parce qu'elle résulterait d'un acte de concertation populaire au même titre qu'une élection ou d'un référendum, aura des contours juridiques imparables qui lui donneront une légitimité que le régime des Bongo/PDG ne pourra jamais défaire ;

L'Assemblée Constituante telle que proposée est un processus qui ne peut être empêché par le régime des Bongo Ondimba. En réalité, l'Assemblée Constituante ne laisse aucune autre option au régime des Bongo que la chute : si le régime essaie d'en empêcher la tenue par les brimades policières, il chute; s'il la laisse se tenir, il chute.

Dès lors :

ARTICLE VII

Parce qu'aucune élection présidentielle ne peut plus se tenir au Gabon avec Ali Bongo Ondimba comme candidat ;

Parce qu'aucune élection présidentielle ne peut plus se tenir au Gabon avec Ali Bongo Ondimba toujours vautré à la tête de l'Etat ;

Parce qu'aucune nouvelle élection présidentielle digne de ce nom ne peut se tenir au Gabon avec le système électoral actuel toujours en place ;

Parce que les Gabonais sont fatigués de discuter ;

Parce que les Gabonais sont fatigués d'attendre ;

L'élection présidentielle programmée par le régime pour 2016 devient caduque et ne peut plus constituer une aspiration naturelle du peuple gabonais ;

Le moment est venu d'en finir. En dehors d'une guerre civile en bonne et due forme, le seul outil démocratique et pacifique qui reste au peuple gabonais est l'Assemblée Constituante.

Engageons donc toute la nation gabonaise dans le projet d'Assemblée Constituante ; pour en finir ; une bonne fois pour toute ; cette année.

A ce titre :

ARTICLE VIII

La diaspora gabonaise de l'opposition politiquement engagée en Amérique du Nord demande à l'opposition de mettre fin à tout processus de négociation officiel ou officieux qui serait actuellement en cours et, donc, de désormais considérer comme caduque et irrecevable toute proposition de discussion ou de dialogue qui émanerait du régime. Cela fait 48 ans que le Peuple gabonais essaie de négocier la paix et la démocratie avec le régime, mais le régime s'y est toujours refusé. Maintenant, on ne parle plus, on ne négocie plus. Le temps des négociations est terminé.

La diaspora gabonaise de l'opposition politiquement engagée en Amérique du Nord demande à l'opposition gabonaise de renoncer à toute idée de participer, avec candidat unique ou pas, à des élections qui auraient Ali Bongo comme candidat et/ou seraient organisées au Gabon sans réformes préalables conformément aux idéaux de démocratie du Peuple gabonais.

La diaspora gabonaise de l'opposition politiquement engagée en Amérique du Nord estime que, dès lors que les Gabonais ne sont plus prêts à accepter que l'élection de 2016 se tienne avec Ali Bongo comme candidat, et dès lors que cette élection ne peut non plus se tenir sans remise à plat totale de la Constitution et sans réforme du système électoral gabonais, il est du devoir de la nation d'empêcher la tenue d'une telle élection et seule l'Assemblée Constituante ici proposée pourra pacifiquement court-circuiter ce projet de prise en otage du Gabon par les Bongo/PDG.

Par conséquent :

ARTICLE IX

La diaspora gabonaise de l'opposition politiquement engagée en Amérique du Nord propose à l'ensemble de l'opposition la tenue au Gabon, en décembre 2015 ou janvier 2016, d'une Assemblée Constituante dont le but sera non seulement la destitution d'Ali Bongo Ondimba par le Peuple, mais aussi la mise en place de la nouvelle République à laquelle aspirent toutes les portions du peuple gabonais.

Parce que tout processus de cette nature ne peut être précipité ni improvisé, et demande la prise de temps et de patience qui s'impose si l'on veut efficacement organiser et mobiliser les Gabonais, la diaspora gabonaise de l'opposition politiquement engagée en Amérique du Nord propose, pour ce faire, le calendrier suivant :

AVRIL 2015 : Envoi par l'opposition gabonaise d'une délégation de trois à quatre personnes devant aller à Washington aux Etats-Unis rencontrer la diaspora gabonaise de l'opposition politiquement engagée en vue d'étudier ensemble les contours juridiques de l'Assemblée Constituante ; cette délégation à but juridique sera composée, de préférence, par :

1. **Un délégué du Front Uni de l'opposition** ayant compétence juridique : nous proposons que cet émissaire soit Jean de Dieu Moukagni-Iwangou ;
2. **Un délégué politique** ayant mémoire historique, donc maîtrisant parfaitement les contours et articulations particulières de l'histoire politique du Gabon : nous proposons que cet émissaire soit Luc Bengono Nsi;
3. **Un délégué de l'Union Nationale**, que ce regroupement politique pourra librement désigner ;
4. **Un membre de l'opposition hors Front Uni**, si possible.

Il s'agira principalement pour cette première délégation de s'investir, au cours d'une session de travail qui durerait au moins trois jours, dans la discussion et la configuration des stratégies juridiques devant non seulement rendre possible l'Assemblée Constituante, mais aussi permettre l'avènement d'une nouvelle République au Gabon sur des bases juridiques solides.

MAI 2015 : Envoi par l'opposition gabonaise d'une délégation de quatre à cinq personnes devant aller à Washington aux Etats-Unis rencontrer la diaspora gabonaise de l'opposition politiquement engagée en vue d'étudier ensemble les contours politiques de l'Assemblée Constituante ; cette délégation à but politique sera composée, de préférence par :

1. **Un délégué du Front Uni de l'opposition** ayant compétence politique : nous proposons que cet émissaire soit Jean Ping;
2. **Un délégué de l'Union Nationale**, que ce regroupement politique pourra librement désigner ;
3. **Un membre de l'opposition hors Front Uni**, si possible, que cette frange de l'opposition pourra librement désigner ;
4. **Un délégué de la société civile**, qui pourrait être Marc Ona Essangui ou tout autre que la société civile pourrait vouloir désigner;
5. **Un délégué du regroupement syndical Dynamique Unitaire**, qui pourrait être Marcel Libama ou tout autre que le mouvement syndical pourrait vouloir désigner ;

Il s'agira principalement pour cette deuxième délégation de s'investir dans une session de travail de trois jours qui aurait pour but de formaliser non seulement les stratégies organisationnelles et financières, mais aussi les stratégies de prise de pouvoir qui émanent du projet d'Assemblée Constituante et, donc, de mettre en place un calendrier de mobilisation et d'organisation à même de permettre la tenue, au plus tard en décembre 2015 ou janvier 2016, de l'Assemblée Constituante.

AOÛT 2015 : Départ pour le Gabon d'une délégation de la diaspora gabonaise de l'opposition politiquement engagée en Amérique du Nord pour participer au lancement de la tournée nationale de sensibilisation qui va préparer les Gabonais à la tenue de l'Assemblée Constituante ;

AOÛT 2015 : Lancement conjoint diaspora/opposition de la tournée nationale de sensibilisation et de mobilisation. Ce programme de mobilisation consistera également en la mise en place des comités locaux et/ou départementaux qui coordonneront les activités de préparation dans les provinces tout au long des mois précédant l'Assemblée Constituante.

DÉCEMBRE 2015 OU JANVIER 2016 : Tenue pendant une semaine de l'Assemblée Constituante.

ARTICLE X

Les détails et modalités du plan de prise de pouvoir qui se situe en filigrane du projet d'Assemblée Constituante seront discutés lors du séjour à Washington aux Etats-Unis des délégations susmentionnées. Des lettres officielles seront envoyées aux divers regroupements politiques, associatifs et syndicaux en vue de commencer à préparer, dans les meilleurs délais, les séances de travail ici proposées.

ARTICLE XI

Quoiqu'il soit attendu des regroupements susmentionnés qu'ils prennent en charge le voyage et le séjour de leurs émissaires devant se rendre à Washington aux Etats-Unis, il a été néanmoins recommandé la mise en place d'une collecte de fonds au sein de la diaspora gabonaise qui viserait à établir un fonds de prise en charge de certaines des dépenses des délégués n'ayant pas les moyens, notamment en matière d'hébergement et de restauration.

Fait le 21 février 2015 à Atlanta, en Géorgie, Etats-Unis d'Amérique

PARTICIPANTS À LA CONCERTATION

- Raphael Mbadinga
- Henri Omva
- Allhen Allhan Ambamany
- Charles Mengue M'Azui
- Gisèle Ntsoure
- John Mickouma
- Venant Zuè
- Thierry Nguéma
- Landry Amiang
- Hilaire Nzé Ndong
- Arsène Assame
- Frank Jocktane
- Daniel Mengara